

[RESPECTÉS]

Accompagnement personnalisé

UN ENJEU DE DÉMOCRATISATION

L'accompagnement personnalisé : une revendication du Sgen-CFDT

Initialement, l'accompagnement personnalisé est pour le Sgen-CFDT un élément indispensable **dans le cadre du lycée polyvalent, modulaire et diversifié.**

>>> **Passer d'une logique de cursus prédéfinis de voies et de filières à une logique de construction progressive de son parcours** par l'élève nécessite qu'il soit accompagné.



L'accompagnement dans les réformes

Même si, dans circulaire de rentrée 2010, la transmission des savoirs est la seule obligation assignée à l'École, se limiter au constat que certains élèves ont les outils et les compétences sociales nécessaires pour profiter de l'enseignement dispensé et que d'autres ne les ont pas, n'est plus possible aujourd'hui.

>>> **Dans le cadre des réformes en cours,** l'accompagnement personnalisé garde donc tout son sens en tant qu'outil de démocratisation.

L'organisation de l'accompagnement personnalisé

C'est au conseil pédagogique de proposer, dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, des dispositifs d'accompagnement au plus près des besoins des élèves.

>>> En tout état de cause, cet accompagnement **ne peut se faire en classe entière.**

>>> **Une partie des heures pour effectif réduit** mises à disposition de l'établissement doit être utilisée pour cela.

>>> **Les heures d'accompagnement personnalisé** sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves et dans le service des enseignants.

Une formation nécessaire pour les personnels

Alors que le ministère met en place l'accompagnement personnalisé, il réduit la formation professionnelle des enseignants .

Le Sgen-CFDT demande que la formation à l'accompagnement personnalisé soit intégrée dans la formation initiale et continue des enseignants.

www.sgen.cfdt.fr

Sgen Cfdt
des choix. des actes

[RESPECTÉS]

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR QUOI FAIRE ?

Pour le Sgen-CFDT, l'accompagnement doit permettre :

- **Des modules de remédiation** si une insuffisance a été repérée dans le parcours de l'élève.
- **Un apprentissage du travail autonome** par des temps d'analyse des évaluations (réussites et échecs) avec un adulte permettant de faire un point régulier sur les démarches d'apprentissage que l'élève met en œuvre.



- **Un suivi du parcours de l'élève** et de son orientation.
 - **Une logique de construction de parcours** nécessite que l'élève soit accompagné. Il n'a plus seulement besoin d'information, mais d'une aide à la réflexion sur son travail et son projet.
 - **Cela relève bien des missions de l'enseignant en lien avec le COP.** C'est en partie ce qui justifie le versement de l'isoe.
- >>> **UN GROUPE DE TUTORAT ENCADRÉ PAR UN TUTEUR** EST INDISPENSABLE POUR QUE CHAQUE ÉLÈVE PROFITE AU MIEUX DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ MIS EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT.
- >>> **LA MISSION DE TUTEUR** DOIT OUVRIR DROIT À INDEMNITÉ SUR LE MODÈLE ACTUEL DU PROFESSEUR PRINCIPAL.

Pour le Sgen-CFDT,

il n'est pas acceptable que des officines privées se multiplient et prétendent assurer l'aide aux élèves que le service public n'assume pas correctement.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique la mise en place de l'accompagnement personnalisé au collège comme au lycée.